

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ÉCULLY

N°2023-39-T1

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2023

Date de convocation du conseil d'administration : 10 novembre 2023

Nombre d'administrateurs en exercice au jour de la séance : 17

Présidente de séance : Madame Laure DESCHAMPS

Membres présents : Mme Laure DESCHAMPS ; Mme Florence ASTI LAPPERIERE ; M. Christian GORISSE ; Mme Patricia GARCIA ; M. Jean-Claude GAUD ; Mme Evelyne LARASSE ; M. Vincent FRIDRICI ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; Mme Géraldine BALLIGAND

Membre absent ayant donné pouvoir : M. Sébastien MICHEL donne pouvoir à Mme Laure DESCHAMPS ; M. Benoit SECHET donne pouvoir M. Vincent FRIDRICI ; M. Jean Philippe CORDIN donne pouvoir à Mme BALLIGAND.

Membres absents : M. Christophe PERRIN ; Mme Marie Pierre BERAUD SUDREAU ; Mme Hélène DROMARD ; M. Jean-Pierre MANIGLIER ; Mme Myriam RAFFARA

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET ANNEXE DE L'EHPAD LOUISE COUCHEROUX POUR L'ANNEE 2023

Cette décision modificative n°1 porte sur 3 points :

I. Les dépenses de fonctionnement (63 000 €)

Plusieurs postes doivent être augmentés sur le chapitre 011 (dépenses à caractère général) :

- Compte 60612 – Energies, pour un montant de 19 000 €
- Compte 6282 – Restauration pour un montant de 20 000€
- Compte 60622 – Produits d'entretien pour un montant de – 10 000 €
- Compte 62421 – Transports usagers pour un montant de 9 900 €
- Compte 6281 – Blanchisserie, pour un montant de 1 737 €
- Compte 6288 – Recours à l'intérim : 1 000 €

Soit, un total d'augmentation de 41 637 € sur le chapitre 011.

Concernant le chapitre 016, les crédits suivants doivent être ajoutés :

- Compte 6132 – Locations immobilières, pour un montant de 15 363 €
- Compte 61357 – Locations mobilières, pour un montant de 6 000 €.

Soit un montant total de 21 363 € sur le chapitre 016.

Accusé de réception en préfecture
069-266910033-20231128-2023-39-T1-DE
Date de réception préfecture : 28/11/2023

Ainsi, l'augmentation est de 63 000 € en dépenses de fonctionnement.

II. Les recettes de fonctionnement (63 000 €)

Le forfait soin perçu par l'EHPAD a été réévalué en cours d'année et fait l'objet d'une augmentation de 36 000 € (compte 735111 – chapitre 017).

Enfin, le CCAS augmente la subvention d'équilibre auprès de l'EHPAD à hauteur de 27 000 €.

Ainsi, le montant total des recettes de fonctionnement s'élève à 63 000 €.

III. Les dépenses d'investissement : 2 782,91 €

-1) Augmentation des remboursements de caution (3 000,00 €)

Lors du départ d'un résident, une caution de 1500 € doit être rendue. Il est proposé d'ajouter 3 000 e sur cette ligne budgétaire.

-2) Amoindrissement des dépenses d'aménagement (-217,09 €)

Afin d'équilibrer la section d'investissement, et compte tenu des aménagements envisagés sur la fin d'année, il est proposé de diminuer le montant des investissements prévus sur l'EHPAD de 217,09 €.

Ainsi, le montant des dépenses d'investissement s'élève à 2 782,91 €.

IV. Les recettes d'investissement : 2 782,91 €

L'EHPAD a reçu la somme de 2 782,91 € au titre du FCTVA pour les investissements faits en 2022.

Ainsi, le montant des recettes d'investissement s'élève à 2 782,91 €.

Vu la nomenclature M22 et les règles spécifiques d'application pour les budgets en EPRD ;

Vu la délibération 2022-47-T1 en date du 26 octobre 2022 relative à l'état prévisionnel de recettes et de dépenses (EPRD) 2023 l'EHPAD Louise Coucheroux ;

Vu la délibération 2023-20-T1 en date du 24 avril 2023 relative à la Décision modificative n°1 de l'année 2023 pour l'EHPAD Louise Coucheroux,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir délibéré,

Accusé de réception en préfecture 069-266910033-20231128-2023-39-T1-DE Date de réception préfecture : 28/11/2023
--

A l'unanimité, par 12 voix pour

- Arrête le montant de la décision modificative n°2 du budget 2023 de l'EHPAD, tel que détaillé ci-dessus et ventilé :
 - 63 000 € en dépenses et recettes de fonctionnement
 - 2 782,91 € de dépenses et recettes d'investissement.

déposé le 28 NOV. 2023
 transmis le 28 NOV. 2023
Affiché, le 28 NOV. 2023

Ainsi délibéré,
A Écully, le 16 NOV. 2023

Le président
Pour le président,
La vice-présidente du C.C.A.S


Laure DESCHAMPS

Certifié exécutoire le 28 NOV. 2023

Le président
Pour le président,
La vice-présidente du C.C.A.S


Laure DESCHAMPS

Accusé de réception en préfecture
069-266910033-20231128-2023-39-T1-DE
Date de réception préfecture : 28/11/2023